



Une athlète peut-elle être masculine ?

Les fédérations sportives veulent des catégories de genre bien définies. Des femmes en paient le prix.

Dans le sport d'élite, hommes et femmes s'alignent dans des groupes distincts. Un modèle binaire remis en question aujourd'hui, y compris dans le monde sportif. La Fédération internationale d'athlétisme se voit reprocher de violer les droits humains.

JOËL FREI

Berlin, Championnats du monde d'athlétisme 2009. Sur 800 mètres, Caster Semenya, coureuse de demi-fond sud-africaine de 18 ans, remporte la médaille d'or, loin devant ses concurrentes. Mais, dans le public, certaines personnes la montrent du doigt et la huent. L'athlète ne comprend pas: que se passe-t-il? Qu'a-t-elle de différent? Pendant la compétition, la Fédération internationale d'athlétisme World Athletics, laisse entendre que Caster Semenya sera soumise à un test de genre avec des spécialistes en endocrinologie, en gynécologie et en psychologie. Une expertise qui établira ultérieurement que la jeune femme est intersexuée et qu'elle ne peut donc être clairement associée à une catégorie de genre. Caster Semenya a pourtant été élevée comme une fille et n'a jamais eu de doute quant à son identité féminine. Elle est suspendue. Pour elle, les Mondiaux de 2009 marquent le début d'une

longue bataille juridique contre World Athletics. Un combat qui la mènera jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme.

Débat autour du seuil maximal de testostérone

Des organisations non gouvernementales comme Human Rights Watch, mais aussi le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, dénoncent le règlement de World Athletics. Selon ce dernier, seules les participantes dont le taux de testostérone ne dépasse pas le seuil de 5 nanomoles par litre de sang sont autorisées à disputer des épreuves de course comprises entre 400 mètres et un mile (1,609 km). Or, Caster Semenya est spécialiste de ces distances moyennes. Refusant de prendre des médicaments pour faire baisser son taux de testostérone, elle a été obligée de se reconverter dans les plus longues distances. «Le cas Caster Semenya a effrayé les fédérations sportives», explique le médecin du sport Walter O. Frey, qui a été sept fois médecin aux Jeux olympiques. Opposé au seuil maximal de testostérone, il plaide en faveur d'un système plus différencié, intégrant une évaluation médicale: «Les fédérations se renvoient mutuellement la balle. Rien ne se passe et, à la fin, nous avons des procès et un beau gâchis.» Sans compter, ajoute-t-il, la souffrance infligée aux athlètes suspendues par le règlement.

DROITS HUMAINS

« Il est injuste de réglementer le corps des femmes »

Le règlement de World Athletics concernant les variantes du développement sexuel viole-t-il les droits humains ?

Le Rapport mondial 2020 de Human Rights Watch, auquel j'ai contribué, explique dans le détail que ces prescriptions violent notamment le droit à la santé, à la sphère privée, à la dignité humaine, au travail et à l'autonomie corporelle. Elles ont enfreint par le passé et continuent d'enfreindre les droits humains des athlètes féminines qui présentent des caractéristiques sexuelles différentes.

World Athletics fonde son règlement sur une étude concernant les taux de testostérone, qui a été corrigée par la suite. La testostérone convient-elle comme biomarqueur pour maintenir les catégories de genre dans le sport ?

Je ne suis pas chercheuse dans le domaine de la testostérone, mais je sais qu'il n'y a pas assez d'études à ce sujet. Les corrections publiées dans le *British Journal of Sports Medicine* parlent de ce déficit. Elles montrent que World Athletics a tenté d'induire en erreur le grand public en prétextant une causalité, alors qu'il n'y avait que corrélation. Il est totalement injuste de réglementer le corps des femmes sur la base de recherches exploratoires trompeuses. Ces réglementations obligent les femmes concernées à prendre des décisions radicales concernant leur corps. C'est inacceptable.

Que faut-il faire pour que des femmes comme Dutee Chand ou Caster Semenya puissent à nouveau participer à des compétitions sportives internationales ?

Dutee Chand a obtenu un jugement favorable et peut à nouveau participer aux épreuves. Caster Semenya doit bénéficier du même traitement, et obtenir l'autorisation de concourir. J'espère que la Cour européenne des droits de l'homme tranchera en ce sens. /jof

Payoshni Mitra s'engage activement pour les droits des athlètes féminines. Elle travaille en étroite collaboration avec les sportives concernées en Asie et en Afrique, et les soutient en cas de violations des droits humains. Elle est en outre directrice du Centre for Sport and Human Rights à Genève et membre de WomenSport International.

Selon la sociologue allemande Marion Müller, « le sport est certainement le dernier système social fonctionnel où règne encore une ségrégation visible des sexes. » Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe dans d'autres domaines de la société, les différentes exigences de performance pour les hommes et les femmes lors des compétitions sportives ne sont pas vécues comme des discriminations. Elles sont au contraire considérées comme légitimes.

La grande ambivalence du monde sportif

Les fédérations sportives sont confrontées à une tâche difficile. D'une part, elles veulent garantir une « juste concurrence » au sein des compétitions. Les athlètes en lice doivent donc à peu près être du même niveau au sein des classes de performance des différentes disciplines. Et, d'autre part, le principe de la non-discrimination a une place importante dans le sport. Ainsi, dans la Charte olympique, le Comité international olympique (CIO) se donne pour mission « de s'opposer à toute forme de discrimination affectant le mouvement olympique ».

Cette ambivalence propre au monde du sport d'élite apparaît clairement dans un jugement du Tribunal arbitral du sport (TAS). Caster Semenya a engagé devant ce dernier une procédure contre le seuil maximal de testostérone mis en place par la Fédération internationale d'athlétisme. Les trois juges ont certes qualifié le règlement de discriminatoire, mais « la majorité des membres du comité ont estimé que, sur la base des preuves présentées par les parties à la procédure, une telle discrimination était un moyen nécessaire, raisonnable et proportionné pour atteindre l'objectif de l'IAAF (aujourd'hui World Athletics, n. d. l. r.) consistant à préserver l'intégrité de l'athlétisme féminin (...) ». Le TAS ayant son siège à Lausanne, l'athlète sud-africaine a fait appel de cette décision devant le Tribunal fédéral suisse. Une nouvelle fois déboutée, il lui reste à présent l'espoir que la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg lui donne le droit de participer à des épreuves internationales de 800 mètres. Et ce, comme elle est née et sans avoir à prendre de médicaments pour faire baisser son taux de testostérone. Le jour où elle a introduit son recours devant la Cour de justice, elle a posté sur Twitter : « Dans cette bataille, il ne s'agit pas que de moi. Il s'agit aussi de prendre position et de lutter pour la dignité, l'égalité et les droits des femmes dans le sport. »

La testostérone n'est pas un bon critère

L'anthropologue culturelle américaine Katrina Karkazis a conseillé l'équipe de Caster Semenya avant l'audition au TAS. De ses recherches sur la testostérone, elle

conclut que les taux de cette hormone ne peuvent servir à diviser les être humains en hommes et femmes. Les études disponibles à ce sujet ne fournissent pas d'image claire. Un grand nombre de biomarqueurs jouent un rôle dans le développement sexuel : la testostérone n'en est qu'un seul. World Athletics essaie toutefois d'utiliser cette hormone pour conserver la répartition en classes de performance masculine et féminine. À cet effet, la Fédération a fait réaliser des études visant à prouver que des différences au plan de la testostérone endogène (c'est-à-dire produite par l'organisme) confèrent aux athlètes intersexuées un avantage de performance injuste. Le règlement actuellement en vigueur sur les variantes du développement sexuel s'appuie sur une étude publiée en 2017 dans le *British Journal of Sports Medicine*. Des résultats toutefois critiqués par d'autres équipes de recherche. Le médecin du sport Walter O. Frey considère, lui aussi, cette étude comme problématique : « La conception des études sur la testostérone endogène sont trop complexes pour en tirer des conclusions fermes. Le choix des athlètes féminines intégrées est en outre déterminant. » Ainsi, une étude sur la testostérone endogène mandatée par World Athletics en 2014 n'avait pas pris en compte les athlètes intersexuées, considérées comme des « facteurs perturbateurs ».

En août 2021, les auteurs de l'étude parue dans le *British Journal of Sports Medicine* ont concédé qu'ils n'avaient trouvé aucune preuve selon laquelle un taux accru de testostérone dans le sang conférerait un avantage de performance. Pour Caster Semenya, cette

« Ces opérations peuvent provoquer des dommages irréversibles à vie. »

rectification arrive trop tard : elle n'a pas pu se rendre aux Jeux olympiques de Tokyo, car suspendue sur le 800 mètres, sa distance de prédilection. Et sur le 5000 mètres, une épreuve dont elle n'a pas l'habitude, elle a raté de loin la qualification olympique.

Pour Katrina Karkazis, l'argument selon lequel la testostérone donnerait un avantage constitue une manœuvre de diversion. Dans son livre *Testosteron. Warum ein Hormon nicht als Ausrede taugt*, elle décrit comment des médecins collaborant avec World Athletics ont procédé, sans indication médicale, à des interven-

tions chirurgicales et médicamenteuses pratiquées depuis longtemps pour « normaliser » des jeunes filles présentant des variantes du développement sexuel. De telles interventions visent-elles à maintenir coûte que coûte le modèle binaire des genres dans le sport d'élite ? À l'initiative de l'Afrique du Sud, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté en avril 2019 une résolution s'inquiétant du fait que le règlement de la Fédération internationale d'athlétisme viole les normes internationales relatives aux droits humains. Dans une lettre ouverte, il demande instamment à World Athletics de retirer ses conditions d'admission s'appliquant à la catégorie féminine. Il écrit : « Ces opérations peuvent provoquer chez les femmes des dommages irréversibles avec des conséquences négatives à vie pour leur bien-être physique et psychique. »

Un message clair aux fédérations sportives

La coureuse de demi-fond Caster Semenya n'est pas la première femme à s'opposer au règlement controversé de World Athletics. Avant elle, la sprinteuse indienne Dutee Chand a également fait l'objet d'une disqualification pour cause de taux de testostérone trop élevé. L'athlète a obtenu gain de cause en justice contre la Fédération internationale d'athlétisme. Elle a été soutenue lors de cette démarche par la militante des droits humains Payoshni Mitra, qui l'a accompagnée à l'audition au TAS (lire l'interview ci-contre).

Dans son jugement de juillet 2015, le Tribunal arbitral du sport a décidé de suspendre le règlement jusqu'à ce qu'il soit scientifiquement prouvé que les athlètes féminines présentant une différence de développement sexuel bénéficient d'un net avantage de performance. « C'était la première fois qu'un tribunal reconnaissait que ce règlement ne repose pas sur des bases scientifiques », déclare Payoshni Mitra. Le jugement a en outre envoyé un message clair à toutes les fédérations sportives : celles-ci savent désormais qu'elles doivent répondre de leurs actes et que leurs décisions peuvent être contestées par les athlètes. La militante des droits de l'homme se dit optimiste : « Le jugement a donné à de jeunes athlètes féminines dans le monde entier l'espoir qu'elles pourront se défendre contre les injustices, même lorsque les auteurs sont aussi puissants que les fédérations sportives internationales. » ♦

LITTÉRATURE

Jordan-Young, R., & Karkazis, K. (2020). *Testosteron. Warum ein Hormon nicht als Ausrede taugt*. München : Carl Hanser.